

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté de Foresterie et de Géomatique
Département des Sciences du Bois et de la Forêt

Groupe de Coordination sur les Bois Raméaux

Colloque international
"L'homme et la forêt"
CENTRE D'ÉTUDES CANADIENNES
UNIVERSITÉ DE DIJON
2, boul. Gabriel
21100 Dijon
FRANCE

«*La cellule familiale et la propriété forestière: le patrimoine du présent et de l'avenir*»

par le
Professeur Gilles Lemieux

octobre 1986

Publication n° 5

<http://forestgeomat.for.ulaval.ca/brf>

édité par le
Groupe de Coordination sur les Bois Raméaux

UNIVERSITÉ LAVAL
Département des Sciences du Bois et de la Forêt
Québec G1K 7P4
QUÉBEC, Canada

La cellule familiale et la propriété forestière; le patrimoine du présent et de l'avenir.

Gilles Lemieux
Département des Sciences Forestières
UNIVERSITE LAVAL
Québec, Canada

Résumé

Le problème forestier qui nous confronte est prisonnier du triangle INDUSTRIE- AMENAGEMENT-ECOLOGIE. Le Québec a une relation privilégiée avec la ressource forestière par rapport à son économie. A la recherche de nouveaux équilibres, il nous faut procéder à des transferts massifs de la propriété forestière vers le secteur privé mais dans le cadre de la cellule familiale. La majorité des droits sur la flore et la faune seront concédés aux nouveaux propriétaires tant terrestres qu'aquatiques. Le marché des bois ronds doit être ouvert au marché international par l'intermédiaire d'une bourse des bois ronds à pâte. L'utilisation des bois raméaux fragmentés est susceptible d'établir un dialogue fécond entre les intervenants. Il faut instaurer un niveau d'enseignement inexistant, soit celui de sylviculteur- producteur. Toute la question fiscale doit être revue à tous les niveaux de responsabilité et particulièrement à celui des questions successorales. C'est à travers une NOUVELLE PAYSANNERIE TECHNOCRATIQUE que de nouvelles harmonies seront instaurées.

Abstract

The most confusing forest problem is taking place inside the INDUSTRY-MANAGEMENT-ECOLOGY triangle. Québec has a special relation with forestry within its own economy into the Canadian Federation. Looking towards new social and economical balance a vast ownership shifting must be put forward in favor of the private sector but within the family framework only. Most wildlife and flora rights must be turned down to new landlords. Pulpwood trading must be open to international market place through a Pulpwood Commodity Exchange. Using ramial chipped wood could enhance relations between intervening parties in forestry practices. A new academic level should be put forward: forest grower. Fiscallity should be revised at all levels especially for succession purposes. It is only through a NEW TECHNOCRATIC PEASANTRY that new harmonies shall take place.

L'angoisse que nous ressentons à l'approche de la question forestière dans le monde actuel est tout à fait identique à celle ressentie à propos des problèmes d'éthique collective que nous posent l'aménagement et l'utilisation des océans et même la condition humaine. Nous en connaissons l'histoire, l'état passé et celui présent; pour ce qui est de l'avenir, on ne peut que spéculer chacun selon son tempérament, ainsi aurons-nous des réponses optimistes ou pessimistes. Dans la réalité, les dieux de l'Olympe en savent autant que nous.

L'état dans lequel se trouve la forêt aujourd'hui est la conséquence directe de deux facteurs conjugués: la mécanisation et l'inflation monétaire. La mécanisation de la récolte et de la transformation a permis sous le couvert de la compétition d'autres produits, d'augmenter la vitesse de la récolte jusqu'à la rupture de stock. A ceci on doit ajouter le fait que l'on transforme maintenant en produits utiles une part de la biomasse forestière qui autrement n'aurait pas été récolté ce qui augmente d'autant la pression sur les peuplements visés.

A cette situation engendrée par la poussée industrielle du XVIII^e siècle se sont joints d'autres types de pressions presque toutes d'origine urbaine (pollutions chimiques, chasse sportive, spéculation foncière, accès de plus en plus facile des fins récréatives etc...). Dans leur exposé, de Montgolfier et Bertier (1980) ont magistralement cerné le problème à travers les trois langages usuels, mais non traditionnels, que sont l'économie, l'aménagement et l'écologie. Depuis quelques décennies, l'aménagement s'est trouvé coincé entre l'économie et l'écologie. L'aménagement doit répondre à des besoins futurs possibles mais dont la probabilité est aléatoire, ce qui dans les faits correspond bien à la définition de l'avenir. Pour ce faire, l'aménagement ne peut compter que sur l'expérience acquise au cours des siècles précédents où l'optimum a été atteint par la diversité maximale des individus composant un massif forestier donné, en fonction du temps.

Les propos que nous voulons tenir ici s'adressent tout particulièrement au conflit entre ces trois langages, non pas celui de l'avenir à partir du passé (le langage écologique) ni celui du présent par rapport au présent (le langage économique), mais bien celui en fonction de l'avenir par une action immédiate pondérée et par tranches successives (le langage aménagiste). Comme telle la forêt n'a pas de problèmes, ces derniers sont d'origines sociales causés à la fois par le bouleversement des valeurs et par l'échelle de temps qui préside aux variations de ces valeurs; la forêt est la seule entité biologique d'origine naturelle, historique et actuelle. Nous touchons ici directement à ce que nous convenons d'appeler la "Culture" au sens profond du terme: l'aménagement du territoire forestier sera donc empreint de la culture d'un peuple. Toutefois comme le soulignent de Montgolfier et Bertier la mondialisation de l'économie apporte ici une série de perturbations à court et moyen termes dont l'impact est à toute fin pratique imprévisible à cause de la compétition sur les marchés internationaux.

Nous traiterons du problème tel qu'il se pose en milieu québécois, donc dans le contexte nord-américain et au sein du Canada où la distinction francophone-anglophone joue un rôle très important pour des raisons principalement d'ordre social. Nous exposerons donc brièvement la situation forestière au Canada. Nous sommes avant tout des producteurs avant d'être des consommateurs de produits forestiers. Vers l'ouest, sur la côte du Pacifique, l'industrie du sciage et du déroulage domine alors que celle des pâtes suit, l'ensemble basé exclusivement sur un nombre restreint d'essences résineuses. Depuis le versant est des Rocheuses vers la côte Atlantique l'industrie des pâtes et papiers domine, suivie de celle du sciage, puis du déroulage largement dominée par les espèces résineuses mais avec un apport plus important de feuillus.

Comme nous connaissons moins intimement le Canada anglophone, nous basons notre exposé principalement sur la problématique québécoise dans le contexte canadien lui-même fortement imbriqué dans le vaste marché américain. Au Québec, le secteur forestier est le principal générateur de capitaux avec une emphase particulière sur les pâtes et papiers. L'abondance de la ressource et de la main d'oeuvre, à quelques centaines de kilomètres du plus grand marché intérieur au monde, a incité nos voisins américains à soustraire le papier de classe "Newsprint" aux droits de douane auxquels sont soumis les autres catégories de papiers et cartons.

Nous avons donc au Québec une vieille industrie forestière qui remonte aux guerres napoléoniennes où le secteur des pâtes et papiers a plus d'un siècle déjà et qui

domine largement tout le secteur économique. Le sciage vient par la suite en importance suivi du déroulage etc...Aux produits provenant directement du bois il faut ajouter le tourisme la chasse, la pêche sportive etc... qui sont au même titre des sources importantes de devises US.

Cette longue exploitation de nos massifs forestiers de façon particulièrement intensive nous a acculée à la rupture de stock. En parallèle nous subissons depuis plus d'une décennie une forte mortalité du sapin baumier et, fait plus inquiétant encore, le dépérissement de milliers d'hectares d'érablière de la forêt climacique du Québec méridional. Cette exploitation massive, qui à bien des égards a longtemps ressemblé à une politique de la terre brûlée, prendra fin, dit-on par l'introduction d'une nouvelle loi forestière, mais rien n'est moins sûr.

Nous nous orientons irrémédiablement vers une artificialisation de la forêt dont l'objet unique devient la production de bois, si non uniquement de fibres. La nouvelle loi semble s'orienter vers une régie de la production de bois et de fibre plutôt que vers l'organisation d'un patrimoine complexe dont le bois est une des productions. Dans le conflit des langages mis en évidence par de Montgolfier et Bertier (1980) le langage économique semble vouloir prendre le pas sur les deux autres. A l'avenir, seuls les arbres existeront, la forêt sera reléguée au musée. Je pense que globalement dans le monde occidental c'est ainsi que nous voyons la question forestière. Notre mentalité collective est restée au niveau de celle l'industrie de cueillette ou des prélèvements ponctuels.

Observant ce qu'a été le passé, que sera donc l'avenir? Hogue(1982) s'attaquant aux particularités de la société québécoise dans le strict contexte du marketing a constaté que la valeur fondamentale la plus importante pour tous les québécois est celle de la famille alors que le facteur comparable chez les anglophones nord-américains est celui du groupe social. Cette distinction fondamentale se traduit dans les faits par une série de comportements dont le principal est celui du choix de la stabilité par opposition à l'opportunisme et à la mobilité que facilite si non implique le groupe social à bien des égards.

Aussi subtile fut-elle, cette distinction a causé et causera encore de nombreuses perturbations sociales au Québec. Ainsi ne savons-nous pas reconnaître que cette valeur fondamentale comme telle, mais plutôt la percevons-nous comme un facteur négatif par rapport aux globalismes et aux égalitarismes dont il est question plus loin.

La thèse que nous soutenons depuis depuis quelques années est basée sur une série d'observations et de déductions. L'introduction du modèle industriel en agriculture ou de tout autre modèle social "uniformisant" ou "égalitaire" a eu partout à peu près les mêmes conséquences: une augmentation considérable des rendements et de la qualité, suivi d'un accroissement des prix. Cette ultime conséquence a une cause aussi réelle que difficile à percevoir ou même à admettre: on assiste paradoxalement à la progression de la productivité et à la dégradation plus ou moins subtile de la structure sociale des producteurs.

Cette dégradation se manifeste partout dans les milieux forestiers avec un certain déphasage de lieu et de temps. Il semble que pour la première fois dans notre

histoire nous assistions à la destruction de ce que j'appellerais l'inertie bio-sociale minimale alors que nous avons assisté jusqu'ici à des crises relevant surtout de la dynamique des milieux de vie et de la société. Les difficultés économiques que nous connaissons depuis une décennie sont à mon avis largement attribuables à des perturbations d'ordre biologiques, affectant différents systèmes dont la forêt n'est pas le moindre.

L'apport de la forêt à l'économie du Québec est tel que nous sommes plus sensibles socialement aux déséquilibres engendrés par cette crise de civilisation que nous vivons tous. La première étape de notre pensée porte d'abord sur le mode de propriété actuel de la forêt québécoise. Tout comme dans les pays de l'Est, cette forêt est propriété d'Etat, ce dont beaucoup semblent fiers. A y regarder de près cependant, il est facile de constater que ses rendements en quantité et qualité ainsi que son avenir sont à peu près aussi brillants que ceux du secteur agricole de l'URSS. Il devrait y avoir là matière à réflexion individuelle et collective!

De même, il nous faudra veiller à "désurbaniser" l'ensemble des décideurs politiques ou para-politiques de trop près liés aux pouvoirs de l'Etat. Si on reprend les langages de de Montgolfier et Bertier, dans le contexte québécois actuel, le langage économique est celui de la grande industrie en quête de FIBRE, celui des aménagistes est en quête de BOIS, alors que les écologistes se réclament de la FORET. Présentement c'est la fibre qui retient l'attention principale du système économique, donc du système politique, avec comme deuxième préoccupation la production de bois. Pour ce qui est des forêts elles sont sujettes à un ordre inférieur de préoccupations et laissées aux écologistes. Voilà un paradoxe qui n'est pas facile à admettre en toute intelligence mais qui persiste toujours vu l'abondance de la ressource et les clivages sociaux. Certains voient déjà du plomb dans l'aile de cet état de fait, mais à moins d'une prise de conscience collective et d'une réaction rationnelle le tout pourrait se poursuivre jusqu'à la ruine totale de la forêt et de la société.

Depuis que tous les centres de pouvoir sont urbanisés soit de fait soit d'esprit, c'est dans les concentrations urbaines que se situe le débat forestier. Les pauvres collectivités qui vivent de la forêt semblent incapables d'influencer les discussions. Dans les faits, les deux protagonistes se confrontent en milieux urbains où ils résident. D'un côté se trouve la grande industrie des pâtes dont la majorité de la production est vouée aux marchés internationaux, et de l'autre, celle du sciage et du déroulage dont la majorité de la production est destinée au marché interne américain; ces groupes industriels ont une influence considérable sur l'Etat grâce aux pouvoirs qu'ils exercent sur la main d'oeuvre et sur les capitaux de par leur seule présence. D'autre part il y a les écologistes de toutes tendances qui, du fait de la puissance énorme des grandes sociétés ne cessent de se radicaliser en pointant du doigt "le gros méchant loup"!

Depuis quelques années nous cherchons une réponse intelligente à ce débat stérile entre tous et qui tend à se radicaliser. Il nous semble bien que le dilemme rencontré soit celui de l'ignorance, de part et d'autre. Nous touchons pour la première fois l'aspect culturel de la question forestière, où les deux protagonistes plus ou moins arbitrés par les aménagistes, ont à la fois une perception figée et simpliste du monde extrêmement complexe qu'est celui des écosystèmes forestiers. Le combat se situe donc entre la rentabilité économique et la conservation de la diversité maximale.

Ces attitudes braquées sont en bonne partie dues à la perception statique du comportement des écosystèmes forestiers puisqu'ils évoluent selon des échelles de temps qui n'ont rien de commun avec la période d'une génération humaine et encore moins avec les cycles politiques ou économiques. Dans ce cas, l'industrie et l'État répondent à la dégradation par des programmes de plantation d'arbres en peuplements homogènes sachant bien qu'à long, voir même à court terme, les résultats escomptés ne seront pas atteints. Quant aux écologistes ils ont tous les arguments en leur faveur pour démontrer la mauvaise foi de l'industrie et prêchent pour une conservation encore plus poussée avec une qualité et une diversité encore plus grande de nos forêts. Dans l'état actuel de nos connaissances, les deux positions semblent irréconciliables.

A ces rigidités du système et aux absolutismes qui découlent de ces "archaïsmes" il est temps d'apporter de nouvelles perspectives aussi bien techniques que philosophiques. Voyons ce que la technique et la science peuvent apporter de neuf dans ce dilemme séculaire.

En 1981 puis en 1982, Guay, Lachance et Lapointe publient coup sur coup trois courtes études sur l'utilisation des résidus forestiers en agriculture. Mais fait remarquable, ils font la distinction entre le bois de tige et celui des branches que nous qualifions maintenant de bois caulinaire et de bois raméal. Ils relatent des travaux entrepris en 1978 et qui consistaient à épandre sur le sol de faibles quantités de bois raméaux fragmentés auxquelles on a ajouté quelques milliers de litres de lisier de porc afin de réduire les effets néfastes d'un déficit azoté tout à fait prévisible. Les résultats ont été bien au delà de toutes prévisions au niveau de la structure du sol, de son pH, du taux de matière organique et du taux de rendement à l'unité de surface des différentes cultures. Plus curieux encore, en 1986, les rendements à l'unité de surface sont encore bien supérieur à ceux de parcelles témoins donc sans bois raméal, ceci après plus de six années.

A la suite de ces travaux nous avons entrepris au printemps 1983 une série d'essais sur les bois raméaux fragmentés d'une cinquantaine d'espèces ligneuses forestières. Bien que partiels après quatre années, les résultats surprennent quant aux comportements physiques et biologiques des bois de certaines espèces. Il nous faudra encore une période de cinq ans pour acquérir quelques certitudes sur les conséquences des expériences que nous avons entreprises. A l'échelle d'un peuplement climacique, cinq années sont bien peu de chose. A mesure que nos travaux progressent nous voyons nettement apparaître les mécanismes de contrôle présidant à l'établissement de communautés végétales forestières.

Nous pensons que nous sommes à mettre en évidence un moyen de modifier ou de refaire en tout ou en partie des écosystèmes, le bois raméal de différentes essences agissant comme un véritable matériau d'ingénierie. Ainsi serions-nous en mesure d'assurer aux écologistes la possibilité de "guérir" ou de reconditionner certains écosystèmes précieux. De même, la grande industrie pourrait s'attaquer directement à la remise en état des forêts exploitées plutôt que de planter en peuplements monospécifiques des arbres dont la valeur, à 50 ans, est très hypothétique et bien plus encore à 150.

Il y a cent ans, au Québec nous avons une vision parcellaire de la forêt d'où la tentation d'en faire un vaste domaine accessible à un nombre réduit d'exploitants. Maintenant que nous avons une vision globale de ce qu'est notre patrimoine forestier, le

temps est venu de le cloisonner dans le cadre d'une législation intelligente pour en optimiser le rendement et assurer sa perennance à tous les points de vue.

Assez curieusement, mais de façon conséquente, l'État veut privilégier la forêt privée coûte que coûte. Dans un récent article, Malenfant (1986) donne un aperçu de ce que sont les possédants actuels de la forêt privée:

Cols blancs	21 %	Travailleurs forestiers	6 %
Cols bleus	20 %	Rentiers	16 %
Agriculteurs	32 %	Autres	5 %

Malenfant estime à 120,000 le nombre de propriétaires de la forêt privée mais en même temps par son analyse il fait la preuve qu'il n'y a pas de véritables propriétaires forestiers car s'il y en a, ils se retrouvent parmi les 5% du total qualifiés d'"AUTRES". On peut également s'interroger sur la définition que donne l'auteur à forêt privée puisqu'il est bien connu que plusieurs grandes papetières possèdent également de vastes domaines forestiers. Doit-on conclure que les grandes multinationales font partie du secteur public? Il est probable que leur mode de gestion des forêts approche plus celui d'une institution publique que d'un individu ou d'un petit groupe privé.

De cette analyse il nous semble clair que la forêt québécoise est une forêt sans maître ni propriétaire véritable. Nous pensons que c'est à ce point précis qu'il faut nous y attaquer pour des raisons autant économiques que sociales. Il ne faut pas croire que rien n'a été fait d'intelligent pour mettre en valeur cette forêt dite "privée depuis quelques années mais toujours sur une base collective ou communautaire. Nous pensons que c'est au niveau de la RESPONSABILITÉ que le phénomène de dégradation débute. La forêt, dite publique telle que nous la connaissons, soit 85% du total des superficies boisées du Québec, est mise en "valeur" par un ensemble d'organismes ou d'individus non responsables à moyen et à long terme de leurs décisions ou de leurs actes. Nous sommes en présence du modèle parfait de la déresponsabilisation personnelle au profit de la responsabilisation collective. Voilà où le bât blesse et où nous commençons à toucher aux aspects philosophiques de la question forestière. Si cette approche sociale a présidé à la naissance de la grande industrie tant en Europe qu'en Amérique elle a été et sera toujours incompatible avec la possession du sol axée sur les productions végétales.

La majorité des révolutions du Tiers-Monde ont comme base la possession du sol; les révolutions y sont avant tout des révolutions agraires avant d'être des révolutions urbaines ou industrielles. Nous devons admettre que la forêt se trouve aux confins de l'agriculture et de la grande industrie, en particulier depuis l'avènement de l'industrie des pâtes et papiers au XIXe siècle. C'est précisément cette position marginale de la foresterie qui l'a menée où elle est présentement. Au Québec, la loi reflète bien cette ambiguïté, puisqu'une entreprise peut être soit agricole ou forestière dans des conditions parfaitement analogues. Pour une production et un équilibre raisonnable et contrôlable, il faut nous retourner vers le modèle agricole, soit la possession de la terre par ceux qui en vivent.

C'est avec beaucoup de "sincérité" et d'enthousiasme" que notre société s'est vouée à la démolition pièce par pièce et mythe par mythe de la paysannerie. Il nous faudra par tous les moyens en construire une nouvelle au Québec mais essentiellement, une

paysannerie technocratique délaissant l'autarcie comme but. Elle sera basée sur la possession du sol centrée non pas sur la structure industrielle mais sur la cellule familiale, ouverte aux multiples possibilités offertes à la fois par le milieu et par le progrès de la technologie. Il nous faut fragmenter ces immenses étendues de forêt pour donner à ces richesses un visage humain et en remettre le contrôle à l'"HOMO SAPIENS". Après avoir goûté aux "ivresses" de la chaîne de production apportées par le taylorisme, la grande industrie en est à regarder les bienfaits de la "petite cellule de production" dont les japonais tirent magnifiquement parti.

Ainsi pensons nous que la forêt publique située entre le 45e et le 50e parallèle devrait être privatisée dans les plus bref délais et uniquement dans le cadre de la cellule familiale à l'exclusion totale des grandes industries. Ces dernières ont démontré une certaine efficacité dans la transformation et le commerce des produits forestiers sur tous les marchés, mais après un siècle, elles ont également montré leur inaptitude à gérer la forêt sur la base d'un rendement équilibré et soutenu. L'industrie, de par sa structure même, ne réagit qu'à la conjoncture; seule la famille, par sa structure sociale et sa compatibilité avec l'économie générale d'une nation, peut assurer la pérennité de la ressource en particulier lorsque les technologies de transport, d'exploitation et de transformation offrent des possibilités jusqu'ici insoupçonnées.

Il faut nous assurer que les superficies ainsi concédées soient à une échelle humaine et susceptibles de faire vivre de façon très convenable ceux qui les posséderont. Il faut que les contraintes soient évaluées afin de pouvoir conserver la plus-value ajoutée par une génération et la transmettre à la suivante sans que le fisc ne vienne prélever le tout, et forcer ainsi le démembrement de la propriété. Certaines études sur le terrain nous amènent à penser que la superficie de chaque exploitation pourrait varier entre 500ha et 3,000ha compte tenu de la latitude et de la topographie.

La tenure des terres et le système cadastral du Québec remontent au XVIIIe siècle. Il va sans dire que l'unité de production ou plutôt de subsistance a été la base de tout le système. Or, ce que nous considérons actuellement comme la forêt privée est soumis à un mode de tenure strictement agricole, consistant à séparer des lots ayant une superficie variant de 20h à 30ha, sans égard à l'accessibilité et à la topographie. La résultante directe de cette situation a été l'administration de vastes territoires forestiers sous l'égide d'une loi portant essentiellement sur l'agriculture, d'où la dégradation et la surexploitation de plusieurs centaines de milliers d'hectares de ce qui fut la plus belle forêt, pendant plus de deux siècles. Il est urgent de redéfinir par voie législative les "terres marginales" et de donner une vocation forestière à ce qui doit l'être.

Si l'on peut redistribuer les terres forestières de la vallée du Saint-Laurent partiellement par voie de remembrement il en va autrement du vaste domaine public incluant les forêts domaniales. Nous pensons que la distribution des terres devrait se faire par la vente dont le paiement serait échelonné sur une période de 50 ans et sans intérêt.

Les droits de propriété devraient inclure ceux de possession et de gestion de la faune. Cette redéfinition accorderait tous les droits de pourvoirie aux nouveaux propriétaires avec comme but principal celui de renforcer leur intérêt et leur présence tout en retirant un revenu et une ouverture supplémentaire sur le monde. Nous sommes d'avis

qu'il y aurait là un frein considérable au braconnage et probablement une porte ouverte à l'exportation vers des marchés tant intérieurs qu'extérieurs des produits de notre faune tels la viande de caribou, de cerf voir même d'orignal avec les cuirs correspondants ainsi qu'une levée de l'interdiction de la vente et de la production de truites. La venaison devrait avoir les mêmes droits que les fourrures, les deux sont une production de la forêt.

Depuis près d'un siècle et pour une période peut-être encore très longue, l'industrie des pâtes et papiers est la locomotive économique de toute l'industrie forestière. Pour des raisons à la fois historiques et économiques, elle contrôle les bois à pâtes à l'intérieur d'un marché captif. Dans le contexte économique actuel, nous pensons qu'il faut désenclaver ce marché des bois à pâte en permettant la vente sur le marché international des bois ronds et en mettant sur pied une bourse des bois à pâtes. De toute évidence il faut permettre l'exportation de ces bois ronds alors que la loi l'interdit formellement au Québec pour des raisons qui étaient valables à l'époque mais qui relèvent maintenant de l'Histoire.

L'approche que nous proposons relève bien plus de la Culture que de la connaissance ou de l'habileté. Il nous faut admettre à ce chapitre que le système actuel d'éducation est bien peu favorable aux aspects qui nous intéressent. Il est à la fois ouvert et égalitaire sous l'influence d'une philosophie que je qualifierais d'urbaniste avec une déification de tout ce qui est GLOBALISME ou ÉGALITARISME en rejetant par incidence tout de qui tend à la diversification dans le temps et dans l'espace à l'exclusion du présent. Ainsi assistons-nous, depuis plus d'une décennie, à la démocratisation par les pieds où les simplismes s'ajoutent les uns aux autres et où la monotonie s'installe un peu plus chaque jour. Les centaines de milliers de kilomètres carrés de forêt que nous avons exploités depuis un demi-siècle sont le reflet de ce que nous sommes devenus.

Il faut donc que l'Université joue son rôle fondamental qui est de proposer et de remettre en question, et aussi de réviser ce qu'est l'enseignement. A bien des égards nous ne sommes que de simples collègues techniques à force d'uniformisation par la base. Il faudra donc mettre sur pied un système d'enseignement capable de former des **SYLVICULTEURS-PRODUCTEURS**. L'Université devrait s'intéresser de très près à cette question pour y introduire une optique de producteur véritable et non pas de gestionnaire comme c'est le cas actuellement et où la Culture et la culture forestière ne feraient plus qu'un, en résonance avec la technique. Voici une définition de l'harmonie à long terme, dans et par la diversité, plutôt que la discordance que nous générons actuellement, dans et par l'uniformisation et la standardisation.

A ces propos "vertueux" il faut ajouter ceux d'un machinisme forestier totalement inadapté à la prise en main de la forêt par des sylviculteurs-propriétaires. Bien que perçue, cette mésadaptation persiste toujours dans l'industrie mécanique, sauf en Scandinavie et tout particulièrement en Finlande. Toutefois la machinerie que nous connaissons s'intéresse presque exclusivement à la récolte des grumes, à l'élimination des déchets de coupe mais peu aux autres travaux sylvicoles.

Le cloisonnement du patrimoine forestier en unités de production gérées par des producteurs-propriétaires aura sans doute comme première conséquence de générer de nouvelles techniques forestières et la mise sur pied de nouvelles industries non traditionnelles. Elles seront suscitées par la conjoncture, la ressource et la créativité, non

par le conformisme, les octrois de l'État et la cupidité de certains. Il est inadmissible que l'exploitation des grumes laisse sur le parterre de coupe plus de 70% de la biomasse tout en provoquant presque toujours la dégénérescence des peuplements exploités. Il est impérieux de s'attaquer à la mise en valeur des bois raméaux.

Enfin, il est inconcevable de traiter du problème forestier sans soulever la question fiscale. Comme la forêt ne peut se plaindre "personnellement" de sa surexploitation, l'État puise allègrement dans "le pot au beurre" par la voie de la fiscalité. Il faudra diminuer la pression fiscale à tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal et dans tous les champs d'imposition. Il faut souligner tout particulièrement le piège fiscal que constituent les impôts successoraux. Ces derniers peuvent annuler tous les bénéfices générés par une saine gestion puisque dans le cadre de la famille la propriété devra passer d'une génération à l'autre sans qu'elle soit complètement démantelée par le Percepteur des Impôts; ce serait le comble du ridicule. Ce danger est d'autant plus réel puisque dans le contexte d'une inflation permanente les valeurs assignées au début et à la fin d'une période définie n'ont plus de rapport entre elles.

Nous espérons, par cet exposé, avoir démontré que le seul locuteur susceptible d'utiliser les trois langages de de Montgolfier et Bertier reste et restera toujours, à moins que nous persistions dans notre angélisme, la cellule familiale; mais perçue et vécue dans un monde ouvert non pas fermé comme celui que nous a décrit la littérature touchant la question paysanne du XIXe siècle. Le secteur économique le plus puissant du Québec a vu sa rentabilité basée sur la discordance: nous sommes maintenant forcés de miser sur la carte de la concordance et de l'harmonie à long terme dans la diversité.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme (1986) "Loi sur les Forêts, avant-projet de loi" Editeur Officiel du Québec, 24 pages.

Guay, E. Lachance, L. & Lapointe, R.A. (1981) "Observations sur l'emploi des résidus forestiers et des lisiers en agriculture." Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec. 25 pages.

Guay, E. Lachance, L. & Lapointe, R.A. (1981) "Observations sur l'emploi de résidus forestiers chez trois agriculteurs, Carrier, Fournier et Marcoux." Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, Rapport Technique no.1, 34 pages.

Guay, E. Lachance, L. & Lapointe R.A. (1982) "Observations sur l'emploi de résidus forestiers chez trois agriculteurs, Carrier, Fournier et Marcoux" Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, Rapport Technique no.2, 41 pages.

Hogue, J.-Pierre (1982) "L'héritage de Jacques Cartier: les valeurs, l'appartenance et les frustrations des québécois." École des Hautes Études Commerciales, Montréal 188 pages

Lemieux, Gilles (1984) "Les affres de l'abondance." Mémoire présenté au Comité Consultatif sur la Forêt Privée, audiences publiques du 16 février, 28 pages photocopiées.

Lemieux, Gilles (1985) "La cellule familiale et la propriété forestière." texte présenté au colloque "Les gens et la forêt" Département des Sciences Forestières, Université Laval, 8 pages .

Lemieux, Gilles (1985) "Actes du colloque d'évaluation sur les bois réaméaux fragmentés". Ministère de l'Énergie et des Ressources, direction de la Sylviculture, 53 pages.

Lemieux, Gilles (1985) "Quelques essais d'induction de la végétation forestière vasculaire par le bois raméal fragmenté de certaines essences "Ministère de l'Énergie et des Ressources, 97 pages.

Malenfant, Daniel (1986) "Les producteurs privés revendiquent un pouvoir réel." dans "Opération Forestières" septembre/octobre pp. 14 à 20.

Melin, E (1930) "Biological decomposition of some types of litter from North American forests." Ecology vol. 11 no.1 pp. 72 à 101.

de Montgolfier, J. & Bertier, P. (1980) "Tentatives pour poser le problème forestier en terme de patrimoine." Revue Forestière Française, numéro spécial 1980. Société et Forêts. pp.115 à 125.

octobre 1986
édité par
Le Groupe de Coordination sur les Bois Raméaux
Département des Sciences du Bois et de la Forêt
Faculté de Foresterie et de Géomatique
Université Laval
Québec G1K 7P4
QUÉBEC
Canada
publication n° 5

courriel:
gilles.lemieux@sbf.ulaval.ca
<http://forestgeomat.for.ulaval.ca/brf>
FAX 418-656-3177
tel. 418-656-2131 poste 2837